

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour la location d'un véhicule de lavage des containers du service déchets ménagers et assimilés

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2024-CC-085 en date du 11 avril 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser annuellement le nettoyage des containers du service déchets ménagers et assimilés ;

Considérant la proposition de la société LOCATION VOIRIE ENVIRONNEMENT ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif déchets ménagers 2024 chapitre 011 – Charges à caractère général article 61351 – locations mobilières matériel roulant ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un devis avec l'entreprise LOCATION VOIRIE ENVIRONNEMENT, située ZAC de Réalpanier 120 Rue Rodolph Serkin 84000 AVIGNON, pour la location d'une laveuse de containers du service déchets ménagers et assimilés pour une durée de 4 semaines et pour un montant de 10 090 € HT soit 11 258 € TTC ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.